



Résumé du rapport annuel de mise en œuvre 2016 / version provisoire

L'Union européenne a pour objectif de favoriser une croissance « intelligente, durable et inclusive ». A l'échelle du Massif central, cela se traduit par un programme opérationnel interrégional 2014-2020 doté de 40 M € de fonds européen pour le développement régional (FEDER). Depuis le 1er janvier 2014, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) interrégional pour le développement du Massif central est l'autorité de gestion en charge de ce programme, en partenariat étroit avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET) Massif central, les Régions et les Départements. L'année 2016 a été celle de la fusion des régions. Le Massif central concerne désormais quatre d'entre elles : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Le périmètre du Massif central a été légèrement modifié par décret¹ cette année avec l'intégration de l'Autunois (Saône-et-Loire)

Après une année 2015 marquée par le lancement officiel du programme, la sortie de plusieurs appels à projets et les premières programmations, l'année 2016 a montré une belle dynamique de programmation appuyée par une série de réunions de présentation des programmes sur tout le territoire. Les premières demandes d'acompte et de solde ont pu être traitées (près d'1M€ FEDER remboursés aux bénéficiaires). Fin 2016, **le GIP Massif central avait attribué plus de 12M € de subvention FEDER, soit 30.36% de l'enveloppe disponible.**

Un taux de programmation supérieur à l'objectif de 25% fixé par la Commission européenne.

L'animation mise en place fin 2015 pour faire émerger des projets de préservation de la biodiversité a porté ses fruits : près de 1M€ de FEDER ont été attribués à des projets de maintien du bon état écologique des prairies, forêts anciennes, tourbières. De la même façon, l'animation menée pour développer la filière bois du Massif central a donné lieu à une douzaine de nouveaux projets, tels que des Démonstrateurs bois construction, permettant de rattraper le retard de programmation de cette mesure avec un taux de 19% en fin d'année.



Groupe projet pilote bois construction bâtiments performants ©Dubost

¹ Décret n° 2016-1208 du 8 septembre 2016 modifiant le décret n° 2004-69 du 16 janvier 2004 relatif à la délimitation des massifs.



Itinérance en Lozère (48)

Le succès des appels à projet « Pôle de Pleine Nature » et « Itinérances » montre qu'il existe un réel potentiel de valorisation des ressources naturelles du Massif central à travers le tourisme de pleine nature. Au total, 17 pôles de pleine nature sont sélectionnés pour une enveloppe totale de 8,5M€ qui leur est réservée jusqu'à la fin de la programmation, et trois nouveaux itinéraires de randonnée ont pu être accompagnés cette année pour un montant total de 1M€. Ces financements permettent de développer des activités telles que des accrobranche, sites de pêche, via ferrata, ou la sécurisation de sentiers de randonnée par exemple.

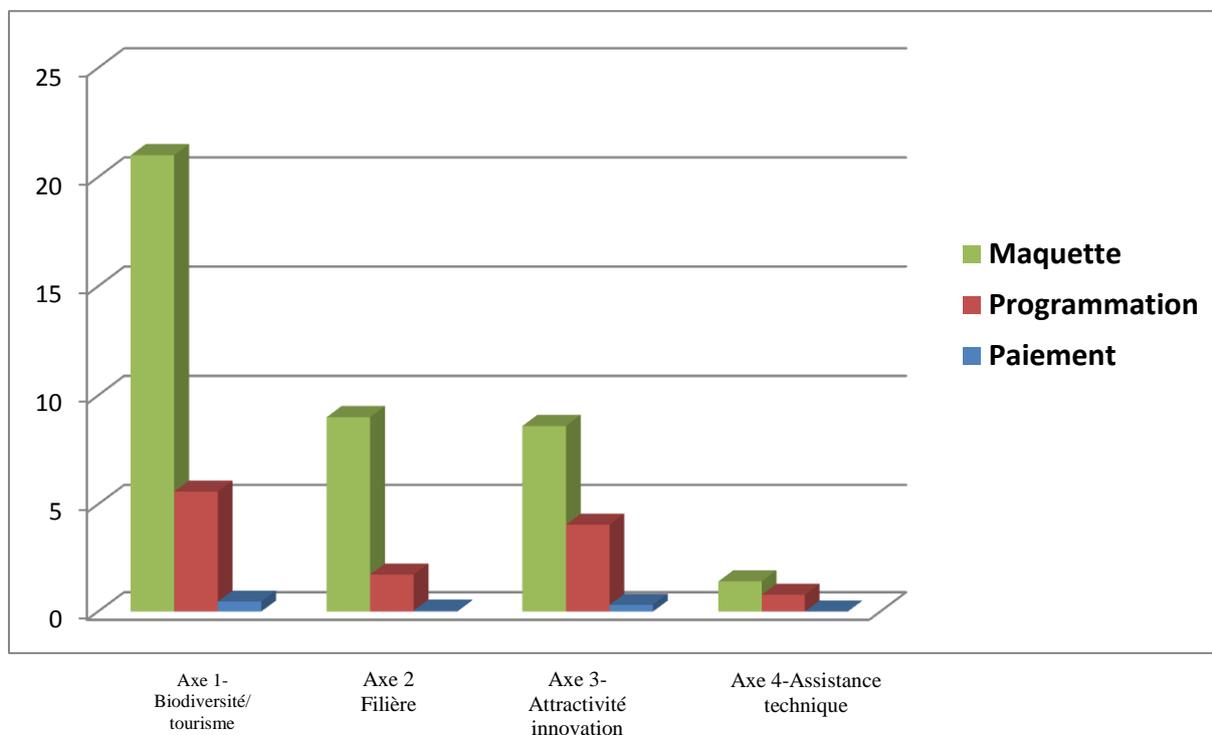
Parmi les projets marquants de 2016 : la plateforme « Dynamiques territoriales » a mis en service un outil statistique et cartographique à destination des acteurs du Massif central. Elle a également permis de mobiliser chercheurs et acteurs des territoires pour appuyer l'émergence de projets de recherche-action et innover en Massif central.



Atelier territorial Florac 2016

Etat de la programmation au 31/12/2016

Par axe



Pour en savoir plus : www.massif-central.eu